



Les Libanaises au Pouvoir

*et leur participation effective aux
processus de prises de décisions...*

*les Droits civils et
politiques dans l'attente
d'un quota ?*

Le mouvement féministe au Liban cherche à assurer les **pleins droits sociaux et politiques des femmes libanaises avant les élections de 2013**. Leur vision: **une sphère politique publique sans domination masculine, et où les femmes peuvent aussi être des actrices à part entières.**

Sur la modification de la loi électorale, toujours en discussion et ce depuis 2005 et la première proposition faite par la Commission nationale présidée par M. Fouad Boutros, **le mouvement féministe au Liban se mobilise via des réunions, des conférences de presse et la distribution de brochures expliquant l'importance de l'imposition d'un quota féminin temporairement.**

Le rejet de la proposition de l'ancien ministre de l'intérieur et des municipalités Ziad Baroud d'un quota de 30% et l'approbation en 2010, par le gouvernement d'un quota de 20% pour les élections municipales est amplement insuffisant aux dires des associations qui travaillent pour les droits des femmes au Liban.

Dans les faits, **les femmes libanaises ont gagné après moult mobilisations la réforme de la loi électorale en 1953 qui a consacré leurs droits politiques.** Mais vu les divers quotas confessionnels et géographiques qui existent au Liban, il est difficile aux femmes libanaises de percer le cercle de la domination masculine en politique. D'ailleurs le plus grand nombre de femmes qui ont joué ou jouent un rôle en politique, appartient à des grandes

familles politiques, et ont hérité de leur poste, pour accéder à la sphère des affaires publiques libanaises amplement dominée par les hommes. Lors des dernières élections législatives en 2009, sur 587 candidats hommes seules 12 candidates étaient des femmes, et juste 4 ont été élues au Parlement libanais. Certaines sont les femmes de leaders politiques libanais, d'autres les sœurs, ou les filles de leaders assassinés. Les femmes ne tiennent aucun portefeuille dans le dernier gouvernement né d'un compromis entre diverses factions politiques. La réalisation de véritables progrès sur le plan de la participation des femmes aux processus de prises de décisions dans les affaires publiques devient quasi-impossible. A chaque crise politique et changement de gouvernement, les femmes libanaises sont marginalisées et font les frais des compromis et concessions faites à cause d'un système sectaire, confessionnel, et patriarcal.

La **Constitution libanaise n'établit aucune distinction entre hommes et femmes** et vise à garantir l'égalité et les droits, aussi bien politiques, de tous et toutes. Aussi la CEDAW, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** que le Liban a signé en 1996, incite dans son article 4, l'Etat à prendre des mesures fermes, plus spécifiquement des **«dispositions temporaires spéciales» pour accroître la représentation des femmes dans les organes dont les membres sont élus ou nommés, dans tous les domaines de la vie publique. Si l'imposition d'un quota n'est pas la solution rêvée pour l'égalité**

homme/femme, les études publiées par les agences des Nations Unies, ont montré que le système de quota permet aux femmes d'accéder aux affaires publiques et aux prises de décisions. Les associations de la société civile libanaise ont lancé à nouveau une campagne nationale pour l'imposition d'un système de quota de 30%, un système transitoire et temporaire qui permettrait d'augmenter la proportion de femmes dans la vie publique libanaise notamment à l'Assemblée nationale lors des élections de 2013. Le 8 Mars est la journée internationale de la femme, les femmes libanaises cherchent à tout prix à construire une société sans discriminations, via des mesures temporaires qui leur permettraient d'accéder à une représentation politique plus équitable.

Le fait d'introduire des mesures de discrimination positive pousse beaucoup d'activistes à s'opposer par principe, mais comme détaillé lors de la conférence mondiale pour les droits des femmes de Pékin, reprise par la CEDAW, pour permettre aux femmes de ne plus être marginalisées par un système électoral où l'identité communautaire, le découpage des circonscriptions et le vote majoritaire entérine le patriarcalisme et la polarisation, un quota de 30% donnerait quand même une chance aux femmes de jouer un rôle politique, se présenter aux élections et défendre un programme où les questions du genre ne joueraient pas un rôle purement décoratif sur l'agenda.

RITA CHEMALY

*Auteure et Chercheure en Sciences Politiques
Blog sur www.ritachemaly.wordpress.com.*